

2024

LES
-
FEMMES
VICTIMES DE
VIOLENCES
CONJUGALES

FORMER LES FORCES DE SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

**BILAN DU PROJET RÉGIONAL
DE FORMATION 2023**



Précisions terminologiques

/ Selon les études de victimations, les femmes subissent des violences conjugales de manière largement disproportionnée par rapport aux hommes. Par ailleurs, les agresseurs sont dans leur très large majorité des hommes. Pour être en adéquation avec ces statistiques, ce rapport d'évaluation adopte la terminologie « femmes victimes » et « auteurs », sans omettre qu'une partie des hommes peuvent être également victimes de violences conjugales.

/ De la même façon, les personnes en posture d'animation des formations étaient dans leur très grande majorité des femmes, professionnelles des associations spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales. Le rapport utilisera donc l'expression générique « les formatrices » pour refléter cette réalité.

/ Au fil du rapport, les acronymes suivants seront employés :

- PN : police nationale*
- GN : gendarmerie nationale*

The background features a gradient from light orange at the top to a darker orange at the bottom. Large, overlapping curved shapes in black and a vibrant yellow-orange are positioned on the left side, creating a dynamic, abstract composition.

—
SYNTHÈSE

LES ACTEURS ET ACTRICES DU PROJET

Le Centre

Hubertine Auclert

- / la coordination
- / le suivi
- / l'évaluation du projet

Les formatrices

25

**ASSOCIATIONS
SPÉCIALISÉES**

porteuses d'une double expertise dans l'accompagnement spécialisé des victimes de violences conjugales et dans la formation professionnelle

Les forces de sécurité

de tous les départements franciliens (police nationale et gendarmerie nationale)

Les financeurs principaux

Le conseil régional d'Île-de-France (initiateur du projet) et l'État

LE BUDGET

Le conseil régional
d'Île-de-France
(principal contributeur)

L'État,
via le Fond
interministériel pour
la prévention de la
délinquance (FIPD)

187 848 €
COFINANCÉ PAR

Le Centre
Hubertine Auclert

LA DURÉE DU PROJET

2023

Janvier - Mars

Appel à projets et sélection des associations formatrices

Mars - Novembre

Organisation des formations

À partir de décembre

Évaluation du projet

LES OBJECTIFS CLÉS DES FORMATIONS

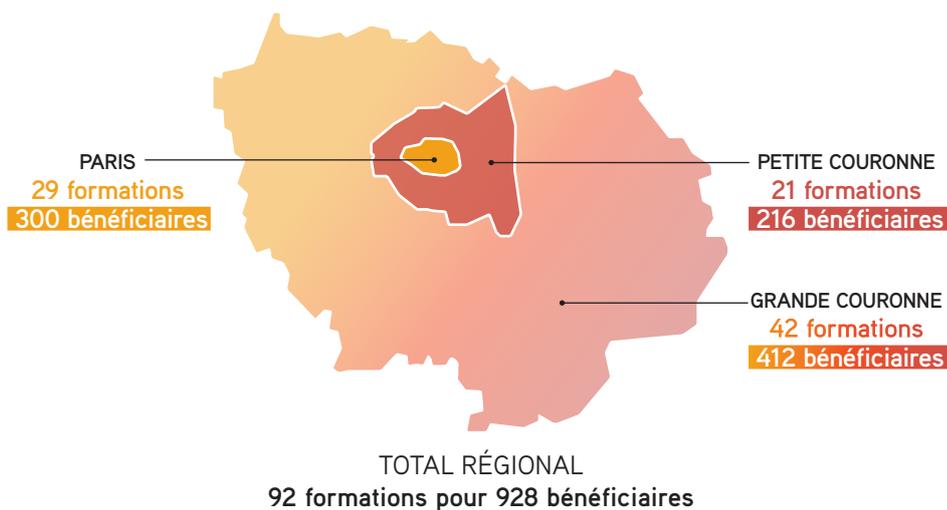
RENFORCER LES CAPACITÉS DES AGENTES ET AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ À :

- 1 Mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités
- 2 Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole
- 3 Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales

UN PROJET D'AMPLEUR

UN FORT ANCRAGE TERRITORIAL DU PROJET

L'ensemble des départements franciliens a bénéficié des formations.



UN NOMBRE IMPORTANT DE BÉNÉFICIAIRES



Toutes les missions au contact des victimes sont impliquées : accueil, plaintes, enquêtes, interventions extérieures (notamment au domicile ou sur la voie publique), services spécialisés comme les brigades locales de protection de la famille (BLPF-police) ou les services traitant des violences intrafamiliales (VIF-gendarmerie).

Focus

Les policiers et policières travaillant la nuit, faisant face à des difficultés particulières dans l'accueil et l'orientation des victimes.

LES RÉSULTATS IMPACTANTS DE L'ÉDITION 2023

UNE SATISFACTION QUASI-UNANIME DES BÉNÉFICIAIRES

Quatre critères de satisfaction interrogés¹

(Note page 9)

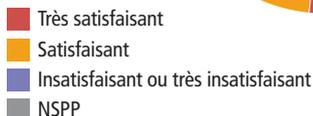
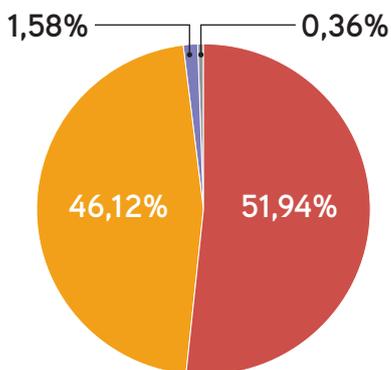
1.

LE CONTENU DES FORMATIONS

PRÈS DE

98% DES STAGIAIRES

l'estiment « très satisfaisant » ou « satisfaisant »



Les stagiaires mettent en avant les apports qui complètent leur expertise-métier, avec :

- / Des connaissances précises sur les mécanismes des violences conjugales et leurs impacts sur les victimes ;
- / Des conseils opérationnels sur l'accueil et l'écoute des victimes de ces violences spécifiques et les orientations vers des dispositifs externes.

In fine, les stagiaires acquièrent une meilleure connaissance du parcours global des victimes et l'importance du travail en réseau pluriprofessionnel.

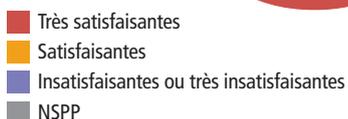
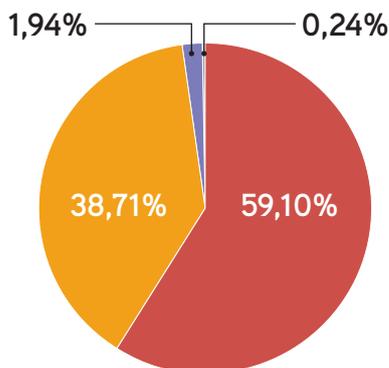
2.

LA PÉDAGOGIE ET L'ANIMATION

PRÈS DE

98% DES STAGIAIRES

les estiment « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes »

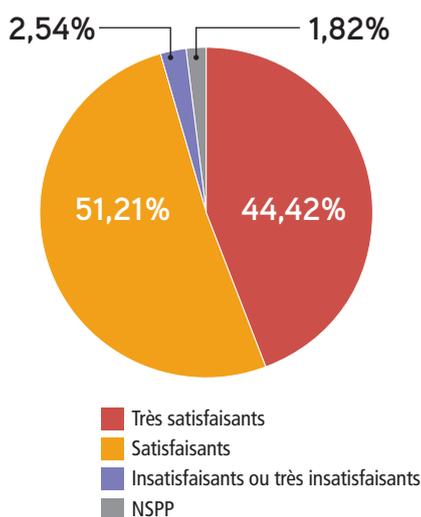


Par leur très large appréciation de la pédagogie et des qualités d'animation des formatrices, les stagiaires plébiscitent la démarche de formations interactives, qui permettent des échanges et des partages d'expériences. Les stagiaires reconnaissent le professionnalisme des formatrices, dont l'expertise de terrain auprès des victimes est particulièrement saluée. Elles et ils apprécient la compréhension par les formatrices des enjeux spécifiques liés aux métiers de la police et de la gendarmerie nationales.

3.

LES OUTILS ET DOCUMENTS REMIS AU COURS DES FORMATIONS

PLUS DE
95% DES STAGIAIRES
 les estiment « très satisfaisants » ou « satisfaisants »



La satisfaction générale exprimée par les stagiaires concernant les outils et documents remis atteste de la pertinence des choix stratégiques et organisationnels du projet de formation. Les formatrices remettent le plus souvent aux stagiaires deux types d'outils :

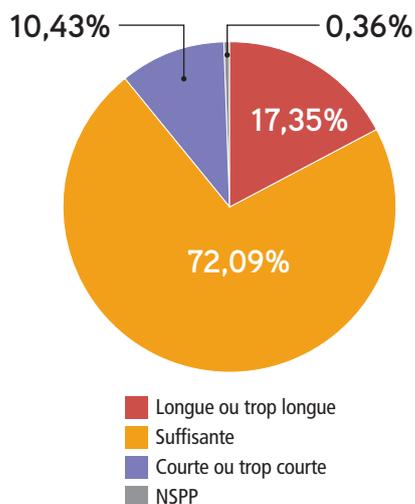
- / Des outils liés aux contenus de formation ;
- / Des outils opérationnels liés à l'accueil ou à l'orientation des victimes (guides, flyers, etc.), qu'elles et ils pourront utiliser au quotidien dans leur pratique professionnelle et transmettre aux victimes.

Cette démarche d'outillage répond à un besoin important, ce qui est particulièrement apprécié par les stagiaires.

4.

LA DURÉE DES FORMATIONS

PRÈS DE
72% DES STAGIAIRES
 l'estiment « suffisante »



Les retours des stagiaires sur la durée des formations expriment le sentiment majoritaire d'un temps de formation ajusté à leurs besoins. La minorité de stagiaires exprimant des perceptions contraires (durée « longue et trop longue », ou « courte et trop courte ») fait souvent part de constats communs, liés à la densité des enjeux et notions transmises dans le temps restreint des formations d'une journée. Enfin, au vu de l'importance de la thématique, certains stagiaires suggèrent la généralisation de ce type de formations au niveau de l'offre de la formation initiale et continue des forces de sécurité.

Conclusion

Les résultats très positifs de la deuxième édition du projet régional en 2023, qui rejoignent les résultats de la première édition² et s'inscrivent ainsi dans la durée, démontrent ses apports structurels et son importance.

Les formations du projet régional permettent aux agentes et agents de la police et de la gendarmerie nationales d'accéder à une meilleure compréhension des violences conjugales et de leurs impacts sur les victimes, et entraînent par conséquent une modification des pratiques professionnelles de celles et ceux qui en bénéficient. Elles participent ainsi à un changement structurel sur l'accueil, le recueil de la parole et l'orientation des victimes. Elles sont également l'occasion pour les forces de sécurité et les associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes, de nouer ou renforcer leurs liens partenariaux dans la durée, dans l'objectif commun de mieux accompagner et protéger les victimes.

1

Les données présentées sont issues de l'analyse de plusieurs outils de collecte d'informations : des questionnaires « à chaud » et « à froid », anonymes, remplis par les stagiaires ; les bilans de formation rédigés à l'issue de chaque session par les formatrices ; les bilans d'observation rédigés par l'équipe du Centre Hubertine Auclert lors de sa présence à certaines formations.

2

Rapport *Former les forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales : bilan du projet régional de formation 2021/2022*, Centre Hubertine Auclert, 2022.

The background features a large, stylized letter 'R' in black and orange. The right side of the image has a vertical gradient from orange at the top to red at the bottom. A white horizontal line is positioned above the word 'RECOMMENDATIONS'.

RECOMMENDATIONS

Le projet régional de formations des forces de sécurité, coordonné par le Centre Hubertine Auclert, est unique en France. Il a permis des résultats très positifs sur le renforcement des connaissances et des pratiques professionnelles des agentes et agents relatives à l'accueil et l'orientation des victimes des violences conjugales. Les recommandations suivantes s'adressent aux structures porteuses et financeuses du projet. Elles ont pour objectifs de dresser les acquis forts, qui doivent être poursuivis en tant que socle commun garantissant la réussite du projet, ainsi que d'identifier les axes d'amélioration futurs qui permettraient de le renforcer davantage. Certaines de ces recommandations s'adressant aux décideurs et décideuses politiques concernent le cadre national de formation des forces de sécurité, celui-ci ayant un impact sur ce projet régional.

RECOMMANDATION

01

Pérenniser et renforcer les financements dédiés à la formation des forces de sécurité

Ce projet a permis la formation de 2 537 agentes et agents des forces de sécurité depuis 2021 en Île-de-France, leur apportant des connaissances et des outils en lien direct avec leur pratique quotidienne. Les taux de satisfaction des stagiaires très importants, d'environ 98 %, sont la confirmation de son succès. Cela doit inciter à pérenniser et à renforcer les financements de ce projet pour garantir l'accès d'un plus grand nombre de professionnelles et professionnels à ces formations :

- **Poursuivre le financement du conseil régional d'Île-de-France, initiateur du projet, dans la formation des forces de sécurité sur son territoire**
- **Pérenniser et renforcer le co-financement par le ministère de l'Intérieur, pour la formation des policiers et policières** (au titre des crédits de formation ou d'autres fonds internes)
- **Mobiliser des financements dédiés à la formation continue des gendarmes**

Intégrer les formations du projet dans un parcours de formation à caractère obligatoire pour les forces de sécurité

3

Données 2018 et 2022 issues des publications du ministère de l'Intérieur : *Info Rapide n°12*, « Les violences conjugales en 2018 », ministère de l'Intérieur, 2019 ; *Info Rapide n°28*, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », ministère de l'Intérieur, 2023.

Le traitement des situations des violences conjugales est une part importante du travail des forces de sécurité. Le nombre de femmes victimes de violences conjugales enregistrées par la police et la gendarmerie nationales est en constante augmentation depuis le mouvement #MeToo (+94 % de plaintes entre 2018 et 2022)³. Ainsi, la formation initiale et continue spécialisée sur les violences sexistes et sexuelles (dont les violences conjugales font partie intégrante) doit être obligatoire pour l'ensemble des agentes et agents en contact avec les victimes.

- **Intégrer les formations du projet régional dans l'offre de formation continue obligatoire des forces de sécurité**

Les formations du projet régional – portant sur l'accueil des victimes, le recueil de la parole et les orientations à l'issue de l'audition – sont complémentaires à la formation initiale sur le sujet et aux formations-métier sur le recueil de plaintes et les procédures. Les formations du projet régional doivent faire partie des formations continues à caractère obligatoire, afin d'uniformiser les pratiques professionnelles des agentes et agents et l'accueil des victimes dans tous les commissariats de police et brigades de gendarmerie.

- **Renforcer la formation-métier initiale sur les procédures liées au traitement des violences conjugales**

L'un des constats issus de l'analyse des retours des stagiaires est l'absence d'un niveau de connaissance uniforme sur les procédures de traitement des violences conjugales à l'issue de la formation-métier initiale en école. La formation sur ces violences doit ainsi être généralisée, uniformisée et approfondie, afin de garantir un socle commun de connaissances clés, auxquelles les formations continues du projet régional apportent des ressources complémentaires.

- **Mobiliser les effectifs à former par convocations hiérarchiques, et non sur la base unique du volontariat**

Actuellement, dans plusieurs départements, les mobilisations par les services de formation de police et de gendarmerie nationales pour les formations du projet régional se déroulent sur la base unique du volontariat. Il apparaît toutefois important de renforcer la part de convocations hiérarchiques afin de rendre ces formations obligatoires pour les professionnelles et professionnels ciblés. Cela renforcera la mobilisation pour éviter les formations non-pourvues, ou un nombre d'effectifs présents trop faible dans certaines formations.

- **Mobiliser des effectifs variés en termes d'âge et d'expérience professionnelle**

Les journées de formation continue mises en place dans le cadre du projet régional mobilisent aujourd'hui essentiellement des effectifs en début de carrière. Il paraît opportun de mobiliser également les agentes et agents ayant plus de dix ans de carrière. En outre, la présence de responsables d'équipe ou d'agentes et agents en posture de management – souvent plus avancés dans leur carrière – est également essentielle pour assurer un renouvellement et une transformation des pratiques dans les collectifs de travail.

- **Faciliter la formation des effectifs ayant des besoins spécifiques, comme celles et ceux travaillant la nuit**

Ces agentes et agents sont confrontés à des difficultés particulières dans le traitement des violences conjugales : manque de lien avec les autres services, manque de possibilités d'orientations externes des victimes la nuit, etc. Elles et ils rencontrent par ailleurs des obstacles pour accéder aux formations qui se tiennent en journée. Il est important que le projet régional poursuive son offre de formations de nuit adaptée à ce public.

- **Prévoir des formations spécialisées pour les polices municipales**

Les polices municipales n'ont pas les mêmes compétences que la police et la gendarmerie nationales, notamment concernant la prise de plainte. Les agentes et agents de la police municipale ne disposent pas de formation spécifique sur les violences conjugales dans leur cursus de formation initiale. Toutefois, elles et ils peuvent se trouver primo-intervenants dans des situations de violences conjugales, notamment dans le cadre d'interventions à domicile ou sur la voie publique. Il est donc nécessaire de proposer une offre de formations spécialisée pour ces professionnelles et professionnels au sein du projet régional.

RECOMMANDATION

03

Pérenniser et renforcer les principaux acquis garantissant le bon fonctionnement du projet régional

Les deux éditions du projet de formation qui ont eu lieu depuis 2021 attestent d'un très bon déroulement et d'un taux de satisfaction de stagiaires particulièrement élevé. Leur bilan met en exergue les éléments-clés qui doivent être pérennisés et renforcés, afin de garantir une bonne poursuite de ce projet dans le futur.

- **Garantir l'animation des formations par des associations ayant une double expertise : dans l'animation des formations et dans l'accompagnement spécialisé des victimes de violences conjugales**

Cette double expertise associative permet de transmettre aux stagiaires des informations opérationnelles sur l'accompagnement des victimes, avec une connaissance fine de leurs besoins et avec des méthodes pédagogiques de formation variées et adaptées. En outre, cela permet de renforcer le travail en réseau entre les forces de sécurité et les associations spécialisées du territoire pour faciliter les orientations des victimes. Les bénéficiaires du projet s'inscrivent ainsi dans la durée à travers la modification des pratiques professionnelles et l'instauration d'un travail partenarial en réseau.

- **Poursuivre l'organisation de formation d'une durée minimum d'une journée, et réfléchir à des formats plus longs et des sessions de « retour sur expérience » (RETEX)**

Actuellement, la durée des formations est d'au moins six heures. Le plan-masse des formations, commun à toutes les associations formatrices, a été pensé dans ce cadre. Cependant, les demandes de la part des stagiaires d'approfondir les informations opérationnelles, avec des études de cas concrets par exemple, doivent mener à une réflexion sur la possibilité de proposer des formations plus longues ; par exemple des formations de deux jours pour les agentes et agents qui n'auraient pas bénéficié d'une formation initiale sur les violences conjugales et leurs mécanismes. Il est également pertinent de réfléchir à la généralisation des RETEX, testés dans certains départements, deux à trois mois après la formation.

- **Instaurer des temps de bilan réguliers entre les associations formatrices et les hiérarchies locales des forces de sécurité partenaires**

Les réunions de bilan de formations entre les services locaux de police ou de gendarmerie nationales et les associations-formatrices, pratiquées dans certains territoires, devraient être généralisées. Cela permettrait de remonter les besoins des agentes et agents, d'affiner les contenus des formations, d'améliorer le cadre et de renforcer les stratégies et les partenariats locaux.

- **Renforcer les ateliers sur les stéréotypes de genre pour aider à comprendre l'origine sexiste des violences conjugales et la sur-représentation des femmes parmi les victimes**

Actuellement, le plan-masse de formation prévoit un module obligatoire sur la déconstruction des stéréotypes de genre. L'objectif est de donner accès à une meilleure compréhension des violences conjugales et de leurs mécanismes en déconstruisant certains stéréotypes (comme sur le lien entre violences conjugales et appartenance sociale et/ou origine des victimes ou des auteurs, ou encore sur l'instrumentalisation de la justice par les victimes à travers des fausses déclarations). Le constat partagé des formatrices révèle une persistance de ces idées reçues qui peuvent impacter le traitement des situations de violences par les agentes et agents. Ainsi, il est pertinent de réfléchir à proposer des formats plus longs et des ateliers de travail plus approfondis sur ce volet.

- **Poursuivre l’outillage des agentes et agents avec des ressources et informations locales sur les dispositifs d’orientation des victimes**

La question de la connaissance des dispositifs d’accompagnement et de protection externes à la police et la gendarmerie nationales est cruciale pour la sécurisation globale de la victime. Les formations du projet régional incluent des éléments de rappel sur les dispositifs de protection nationaux comme l’ordonnance de protection (OP), le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet antirapprochement (BAR). En outre, il est important de poursuivre la démarche d’outillage des stagiaires avec des informations sur les dispositifs spécialisés de leur territoire et les coordonnées des acteurs et actrices locales de l’aide aux victimes : permanences psychologiques, juridiques, sociales, de santé, d’aide à l’hébergement, ainsi que de la documentation (flyers, etc.) à remettre aux victimes.

- **Poursuivre une évaluation de l’impact du projet**

L’évaluation du projet, réalisée par le Centre Hubertine Auclert – sur les profils des stagiaires, l’adéquation du contenu et du cadre à leurs attentes et besoins, ainsi que des retours d’expériences sur l’application des connaissances acquises – repose sur l’analyse des questionnaires d’évaluation « à chaud » et « à froid » (envoyés six à huit semaines après la formation), ainsi que des bilans transmis par les associations formatrices. Le bilan produit permet de s’assurer de l’adéquation du projet aux objectifs définis et de transmettre les informations collectées aux partenaires impliqués dans le projet. Ces informations sont également utiles aux associations formatrices, à travers des réunions collectives de temps d’échanges de pratiques, organisées par le Centre Hubertine Auclert, afin de garantir une adaptation des contenus au plus près des besoins « de terrain ».

RECOMMANDATION

04

Assurer les conditions matérielles de réussite des formations

Le bilan des deux éditions du projet de formation et les retours des associations formatrices permettent d’élaborer des recommandations concrètes sur le renforcement du cadre opérationnel et des conditions matérielles de l’organisation des formations, afin de faciliter leur mise en œuvre dans tous les départements.

- **Renforcer des formations en équipe, de préférence sur le site de travail des agentes et agents, c’est-à-dire au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie**

En plus de faciliter la mobilisation des stagiaires, cela permet de former toutes ou plusieurs personnes d’une même équipe. Il est important de privilégier cette stratégie de formation de manière structurelle : cela favorise les échanges et les réflexions sur les dynamiques d’équipe et encourage la transformation collective des pratiques autour de la prise en compte des violences conjugales.

- **Garantir la bonne transmission des informations relatives à la formation aux stagiaires**

Les informations sur leur présence, les objectifs et les contenus de formation doivent être transmises aux stagiaires plusieurs semaines en amont, et rappelées à l'approche de la date, pour faciliter l'organisation, la venue et l'adhésion du groupe.

- **Mettre à disposition des formatrices les moyens et outils matériels nécessaires à la bonne conduite de la formation**

Lors du choix des dates des formations, les services organisateurs du côté des forces de sécurité doivent s'assurer que les associations formatrices du projet pourront bénéficier d'une salle adaptée au nombre de stagiaires inscrites et inscrits, et disposant de tout le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, *paperboard*, matériel informatique).

- **Rendre systématiques l'introduction et la conclusion de chaque formation par le ou la commissaire, ou la personne la plus haut-gradée du site de formation**

Cela permet de rappeler que l'importance de la formation sur les violences conjugales est portée par l'institution et fait partie des priorités de la politique nationale. Cela renforce l'adhésion, permet de poser le bon cadre de la formation, de répondre aux questions des agentes et agents sur le fonctionnement interne de l'institution et concernant certaines procédures.



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

